

Parachat Vayikra ויקרא  
 28 Mars 2009 / 3 Nissan 5769



Horaires Nice et Région

Entrée de Chabat : 18h33

Sortie de Chabat : 19h35

Le mot du Rav :

## « MITSVA DE TEMOIGNER »

Vayikra, chap.5 vers.1 « *une âme commet un péché en entendant l'adjuration, et quoique témoin d'un fait qu'elle a vu ou qu'elle connaît, et elle refuse de le déclarer, elle se trouve ainsi chargée d'une faute* ».

Il ne s'agit pas du serment que prête le témoin, mais de l'adjuration qui lui est faite de porter témoignage par l'une des parties lors d'un procès le pressant de déposer son témoignage en lui disant : « je t'adjure par Hachem d'Israël et il répond AMEN ».

S'il refuse, il se trouve chargé d'une faute et lorsqu'il avouera son péché : s'il est riche il offrira une brebis ou une chèvre en expiation, si ses moyens ne suffisent pas pour l'achat d'un menu bétail, il offrira pour la faute commise, deux tourterelles ou deux jeunes colombes, l'une Expiatoire, l'autre Holocauste. Si ses moyens ne lui suffisent pas pour l'achat de deux oiseaux, il offrira un dixième de Epha, soit 1660grs de fleur de farine sans huile et sans encens à titre expiatoire.

Le sacrifice de ce péché est appelé «**olé véyorède**», il varie selon les moyens de la personne. Pourquoi ce sacrifice expiatoire est différent de tous les expiatoires appelé «**h'atate kévouâ**» c'est-à-dire un sacrifice expiatoire uniforme et fixe qui ne tient pas compte des moyens de la personne ?

Le **h'atate kévouâ** est exigé de toute personne qui commet un **péché actif** contre la volonté divine par un acte involontaire, par exemple faire un travail chabat en ignorant l'interdiction. Par contre la faute au détriment de son prochain est effectuée **d'une manière passive**. Elle consiste à s'abstenir à déposer le témoignage. La Tora prend en considération sa situation financière qui peut être aussi à l'origine de son refus de témoigner.

On distingue 4 degrés de gravité d'abstention :

**1/** Celui qui connaît un témoignage en faveur d'une personne bien qu'il ne le lui réclame pas, c'est un manque de soutien envers son prochain, s'il s'abstient de témoigner.

**2/** la personne réclame son témoignage et il est le seul témoin, il y a faute devant Hachem s'il refuse de témoigner.

**3/** Il y a deux témoins et la personne réclame leur témoignage, s'ils s'abstiennent, ils transgressent un commandement de la Tora, verset 1, « il sera chargé d'un péché ».

**4/** Il y a deux témoins et la personne les adjure, il y a faute pour laquelle lorsqu'ils se confesseront, ils apporteront un sacrifice expiatoire « **olé véyorède** ».

**Ne pas témoigner, c'est causer du tort à son prochain.**

**A l'inverse le courage de témoigner devant une autorité compétente constitue une mitsva !**

Par RAV MOCHE MERGUI  
 ROCH HAYECHIVA

**ACTE DE VENTE DU H'AMETS – PESSAH' 5769/2009**

Je soussigné (nom, prénom adresse) \_\_\_\_\_

donner plein pouvoir, par le présent document, à RAV MOCHE MERGUI pour procéder à la vente de toutes sortes de h'amets, sous toute forme soit elle, qui est en ma possession en quelque lieu soit-il.

Je lègue plein pouvoir à RAV MOCHE MERGUI et le nomme chaliah' pour qu'il vende mon h'amets selon les critères de halah'a nécessaires.

Fait à Nice le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**A nous renvoyer au plus tard Mardi 7 avril 2009 19h00**

**Opération « PANIER PESSAH' »**

*Je joins un don de \_\_\_\_\_ euro  
 Pour participer à l'opération « panier pessah' »  
 Pour répondre à la mitsva de la hagada  
 « que celui qui a faim, qui vienne manger »*

Yéchivat Torat H'aïm C.E.J.  
 31 avenue henri barbusse 06100 nice

Tel : 04.93.51.43.63.

Rav Mergui 06.10.11.43.02.

Rav Imanouel 06.33.649.769.

www.cejnice.com

ravmergui@cejnice.com

daat@orange.fr

**depuis 35 ans au service de la communauté !!!**

# Le juif indésirable ! par Rav Imanouël Mergui

Le sacrifice – *korban*, ne renvoie pas l'homme moderne à quelque chose d'existentiel, il en est, à vrai dire, absolument pas sensible. Pourtant nous ne pouvons en faire fi ! Les sacrifices sont d'une telle importance qu'ils occupent une grande partie et ouvrent le troisième livre de la Tora, le livre de *Vayikra*. Leur importance est telle que même en l'absence du *Bet Hamikdach* nos Maîtres de la Tora ont cherché un substitut aux sacrifices, et ont choisi la *Téfila* – prière quotidienne pour les représenter. Prier c'est apporter un sacrifice à D'IEU. Cependant cela aussi ne nous fait pas vibrer et ne nous élance point. J'ai cherché et trouvé une notion inscrite dans les sacrifices qui va vous faire bondir ! (c'est ce que je recherche !!!).

« Un Homme parmi vous qui approchera un sacrifice à D'IEU », c'est ainsi que commence notre *paracha* (1-2). Il est déjà remarquable, que le mot Adam, renvoyant à l'homme premier, est l'indicatif des sacrifices. Si l'homme moderne n'est pas touché par la notion sacrificielle c'est un symptôme gravissime : il n'est pas touché par l'Homme, tout simplement – or, le sacrifice cache l'Homme ! Pas de sacrifice, pas d'Homme. Y-a-t-il, aujourd'hui quelque chose, soit-elle, en mesure de secouer l'homme, je m'interroge souvent. Guerre. Crise. Mort. Naissance. Etc. Comment le *Rambam* lit notre verset ? Sa lecture m'a secouée et m'a permis de mieux comprendre l'enjeu du juif ;

*Rambam*, dans ses lois sur les sacrifices – *Hilh'ot Maâsse Hakorbanot* 3-4, écrit :

**« Un juif rebelle pratiquant l'idolâtrie, ou s'il profanait le *Chabat* aux yeux de tous, on ne reçoit pas de sa part aucun sacrifice. On accueille certains sacrifices de la part des non juifs, mais pas de ce juif renégat – *moumar* ! C'est ce que nous apprend le verset : un Homme parmi vous qui approche un sacrifice, un homme et pas tous ». Il ya donc deux points qui rabaisent le juif : l'idolâtrie, la profanation du *Chabat*. Il est indésirable, de lui on n'accepte pas de sacrifice alors que du non juif on l'acceptera ! Parlons-nous là d'exclusion ? On peut le lire ainsi, mais il me semble qu'il est plus exact de corriger cette lecture et de préciser que **c'est l'homme qui s'est exclu et ce par la pratique de l'impraticable : l'idolâtrie, et par la non pratique du praticable : le****

***Chabat***. Ci aujourd'hui on est moins enclin à pratiquer l'idolâtrie, il nous reste la problématique de ceux qui sont égarés du *Chabat*, et les questions les concernant sont tout autant d'actualité, citons en quelques exemples : peut-on faire monter au *Sefer Tora* un juif qui ne pratique pas le *Chabat* ? Peut-on boire le vin touché par un juif qui ne respecte pas le *Chabat* ? Peut-on nommer un administrateur et un représentant communautaire s'il ne pratique pas le *Chabat* ? Etc.

Il est important toutefois de rappeler deux points :

1. On exclu personne : la porte est ouverte... Il faut "juste" l'ouvrir pour pénétrer... On ne peut pas rester à l'extérieur et revendiquer une place à l'intérieur... D'ailleurs le regard négatif à l'encontre du juif qui ne respecte pas le *Chabat*, n'est pas un regard définitif mais seulement provisoire, les "*baâlé téchouva*" sont la preuve de cette tolérance. Notons également que tous les systèmes pratiquants contemporains s'efforcent d'extirper les juifs égarés de leur digression... (J'ai moi-même plus d'un(e) participant(e) égaré du *Chabat* dans mes cours...)
2. Il faut distinguer entre le juif qui ne fait pas *Chabat* parce qu'il ignore qu'il est juif, celui que le *H'azon Ich* a nommé par "*tinok chénichba*", et celui qui refuse de faire *Chabat* ; ils n'ont pas le même statut et on est moins sévère à l'égard du premier, rappelle *Rav Ovadia Yossef chalita (Halih'ot Olam* 4 page 300).

Le juif indésirable, existe-t-il ? Tant qu'il REFUSE de revenir à la raison d'HOMME définit par la Tora, tant qu'il s'éloigne on gardera un certain écart envers lui. L'Homme juif est celui qui vie dans l'esprit du

שבת שלום

rapprochement ; effectivement, cette notion est inscrite dans la section traitant du sacrifice, en notre langue sainte celui-ci se dit *korban* de la racine *karève* – rapproché. Le juif du rapprochement tel est l'enjeu du juif. Rapprochement de SOI. Rapprochement de l'Autre. Rapprochement à D'EU.

**Panier de Pessah' – 26 euro !**

A renvoyer au

**C.E.J. 31 avenue henri barbusse 06100 Nice**

Nom,adresse,téléphone,mail : \_\_\_\_\_ Nombre de paniers : \_\_\_\_\_

# Horaires PESSAH 5769 / 2009

## Mardi 7 avril / 13 nissan

Minh'a suivi de Arvit..... 19h45  
 Chékia..... 20h04  
 Nuit / Bédikat H'amets..... 20h34

## Mercredi 8 avril / 14 nissan

### Veille de Pessah'

Chah'arit (suivi de...)..... 7h00  
*Birkat Hah'ama et Siyoum*  
 Fin de consommation du H'amets... 10h55  
 Brûler le H'amets avant..... 12h14

### Erouv Tavchilin

Minh'a..... 19h45  
 Hadlakat Nérote..... 19h48  
 Chékia..... 20h06  
 Arvit..... 20h20  
 Nuit..... 20h35  
 H'atsot (consommer l'Afikoman avant) 1h32

## Jeudi 19 avril / 15 nissan

### 1<sup>er</sup> jour de Pessah'

Chah'arit (morid hata)..... 9h00  
 Limoud..... 18h00  
 Minh'a..... 19h30  
 Chékia..... 20h07  
 Hadlakat Nérote-Nuit-Arvit..... 20h51  
 H'atsot (consommer l'Afikoman avant).... 1h32

## Vendredi 10 avril / 16 nissan

### 2<sup>ème</sup> jour de Pessah'

Chah'arit..... 9h00  
 Limoud..... 18h00  
 Minh'a-Hadlakat Nérote..... 19h30  
 Arvit..... 20h00  
 Chékia..... 20h08  
 Nuit-ômer..... 20h50

### h'ol hamoed

## Samedi 11 avril / 17 nissan

Chah'arit..... 9h00  
 Limoud..... 17h30  
 Minh'a..... 19h15  
 Chékia..... 20h09  
 Motsaé-Arvit..... 20h54  
 Rabénou Tam..... 21h29

## Dimanche 12 avril et Lundi 13 avril

Chah'arit..... 7h30  
 Minh'a..... 19h45  
 Chékia-Arvit-Nuit..... 20h10 / 20h12  
 Nuit..... 20h40 / 20h41

## Mardi 14 avril / 20 nissan

Chah'arit..... 7h00  
 Minh'a..... 19h45  
 Hadlakat Nérote..... 19h30  
 Arvit..... 20h05  
 Chékia..... 20h13  
 Nuit-ômer..... 20h59

## Mercredi 15 avril / 21 nissan

### 7<sup>ème</sup> jour de Pessah'

Chah'arit..... 9h15  
 Limoud..... 18h00  
 Minh'a..... 19h30  
 Chékia..... 20h14  
 Arvit-Hadlakat Nérote-Nuit-ômer..... 20h59

## Jeudi 16 avril / 22 nissan

### 8<sup>ème</sup> jour de Pessah'

Chah'arit..... 9h15  
 Limoud..... 17h30  
 Minh'a..... 19h00  
*suivi de simh'at héh'ag chez Rav Imanouel*  
 Chékia..... 20h15  
 Motsaé -Arvit-ômer..... 21h00

תג שמח